



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2024
Convocation du 19 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le 19 janvier 2024
ID : 059-215904897-20240126-DCM_20240126_09-DE



Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 18
Absents Excusés Représentés : 7
Absents : 2

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN – Geneviève LECLERCQ représentée par Michel COURTECUISSÉ – Cédric STICKER représenté par Alain MENSION - Maryline MARLIÈRE représentée par Pascaline VITELLARO – Christian LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique GOGÉ représentée par Karine SKOTAREK – Clémence BARBIER représentée par Aurélie PETIT.

Étaient absents : Mrs Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20240126-09 – Ecole Jules Ferry - Pratique de la natation au centre aquatique Sourcéane – Convention à passer avec la société VERT MARINE - Année scolaire 2023-2024

Les élèves de l'école Jules Ferry pratiquent la natation au centre aquatique Sourcéane de Sin-Le-Noble, pour l'année scolaire 2023-2024, les créneaux d'utilisation des classes sont les suivants :

- les lundis de 9h55 à 10h35 pour une classe
- les lundis de 14h50 à 15h30 pour deux classes.

Pour permettre aux élèves de continuer à bénéficier de cet enseignement, une somme d'un montant de 60€ doit être versée à la société VERT MARINE , et une convention est à passer avec cette société.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de passer avec la société VERT MARINE une convention pour l'année scolaire 2023-2024 permettant aux élèves de l'école Jules Ferry de pratiquer la natation au centre aquatique Sourcéane de Sin-Le-Noble avec versement d'une somme de 60€,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240126-DCM_20240126_09-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 30 janvier 2024